

Une consultation nationale décevante

Éric Barbazo

Refonder l'École de la République est une tâche qu'il convenait de mettre en œuvre, et dont les membres de l'APMEP ne pouvaient que se féliciter. Cette volonté rompt avec la pratique antérieure qui a insidieusement entrepris le démantèlement systématique du système éducatif français depuis plusieurs années. Plusieurs associations de spécialistes ont été consultées durant l'été. Cette volonté a fait naître l'espoir de voir se développer des décisions et des propositions innovantes et ambitieuses pour l'ensemble du dispositif éducatif. Le document de synthèse était ainsi attendu. On est obligé de constater que le résultat en est pour le moins décevant.

Le document, volumineux, n'a été rendu public que peu de jours après la clôture de la consultation. Une telle rapidité ne peut qu'engendrer un sentiment de défiance pour une synthèse d'une consultation qui a duré trois mois et a rassemblé de très nombreux acteurs du système éducatif. En particulier, durant sa campagne, le candidat François Hollande avait indiqué une priorité des efforts en direction de l'école primaire. Or, dans sa facture même, le rapport reprend ce schéma puisqu'il réaffirme cette priorité, et laisse peu de propositions pour les autres niveaux d'enseignement. Le lycée est particulièrement peu évoqué alors que la réforme Châtel est décriée par les chefs d'établissements, plusieurs rapports officiels des Inspections générales, les associations de spécialistes, les sociétés savantes et les syndicats.

On est en droit de se demander si ce rapport ne se rapproche pas davantage du catalogue des propositions de François Hollande que d'une synthèse des contributions envoyées.

Tous les grands sujets sont bien entendu évoqués, du primaire à la formation des enseignants. Mais les conclusions du rapport et surtout ses propositions, restent pour le moins décevantes. On peut en évoquer ici quelques points.

S'il est important de rappeler que des liens étroits doivent être renforcés entre l'école primaire et le collège, en particulier dans la liaison CM2-Sixième, le rapport reste bien vague quant à la nature nouvelle que prendraient ces liens alors qu'ils existent déjà. Une proposition de services partagés est difficile à envisager, au regard de la spécificité de formation des enseignants du primaire et du secondaire. S'agit-il pour des enseignants de collège de participer aux activités de l'école primaire (comme c'est le cas pour les **langues vivantes** dans certaines écoles) ? S'agit-il pour des professeurs d'école d'intervenir au collège ?

Pour ce qui concerne le collège, le paragraphe qui lui est consacré est réduit à la problématique du socle. Les difficultés du collège sont avant tout structurelles. Depuis de nombreuses années, les tentatives de remédiation des élèves en difficultés ont toutes échoué. Il s'agit de revoir l'organisation du collège en profondeur et non de se contenter de quelques retouches. Par ailleurs, les conclusions du rapport sur le socle sont peu ambitieuses. Si l'idée de sa redéfinition va dans le bon sens, la seule

proposition précise, concerne un allègement du livret de compétences. Or, le socle doit être repensé dans ses buts et dans ses finalités. La double évaluation actuellement induite par le socle, chiffrée et par compétences, est un problème conceptuel de fond qui épuise les enseignants. Une réflexion doit être engagée autour des objectifs de l'évaluation et de la place qu'elle doit occuper dans l'enseignement. La proposition du rapport de diversifier les modalités de l'évaluation risque d'alourdir encore cette tâche. Ajoutons à cela que la place et le rôle du diplôme du brevet ne sont pas clairement explicités. Doit-il devenir un élément de l'évaluation du socle ? Il est question d'une réforme du diplôme national du brevet alors qu'il est en train déjà d'être **modifié**.

Il apparaît pour le moins étrange qu'aucun consensus sur le lycée n'ait pu être dégagé de la consultation nationale alors qu'un tel consensus a pu aboutir pour les autres sujets. Le lycée d'enseignement général et technologique n'est visiblement pas une priorité. Il vient pourtant de faire l'objet d'une réforme largement mise en cause par les acteurs de l'enseignement (chefs d'établissements, Inspections générales, associations et syndicats). Malgré « cette soi-disant absence de consensus », l'autonomie des établissements semble pourtant acquise et non remise en question par le rapport alors qu'elle est une source d'inégalités et de disparités de plus en plus importantes entre les lycées. Cette question ne doit pas être évacuée alors qu'aucune structure de contrôle de cette autonomie n'est seulement évoquée. La voie technologique ne doit pas être oubliée ou délaissée. Elle est une voie de réussite de nombreux élèves. Nous réaffirmons que trois voies sont nécessaires pour l'enseignement français même si elles constituent une spécificité de ce système éducatif et une singularité au niveau des autres pays européens. La voie professionnelle, la voie technologique et la voie générale ne sont pas constitutives des mêmes façons d'enseigner. Elles possèdent des caractéristiques pédagogiques qui leur sont propres et qui participent de la réussite des élèves.

Sur un autre plan, les propositions sur les rythmes éducatifs sont inquiétantes. Sous le prétexte de journées trop lourdes, alléger les horaires d'enseignement apparaît être la seule solution proposée. Serait-ce un moyen envisagé pour supprimer les difficultés de recrutement aux différents concours ? Le cynisme budgétaire nous a déjà habitués à ce genre de possibilités et la question mérite de ne pas être oubliée...

Enfin, le rapport présente très peu de choses sur la formation continue des enseignants, hormis des grandes lignes sur lesquelles le consensus est évident. Pourtant, cette dernière est reconnue comme étant sinistrée. Rendre « effective l'obligation de formation continue » pour l'État paraît être une évidence qu'aucun ministère depuis de nombreuses années n'a pourtant suivie. La formation continue est un droit que l'État n'organise plus. Les propositions de temps institutionnels pour « reconnaître la dimension collective du métier » sont trop imprécises. Il faut définir précisément cette notion et une concertation doit être engagée pour que cela ne reste pas en l'état.

Pour la formation initiale, la proposition des ESPE comme résultat d'une consultation nationale est bien proche de celle qui a été évoquée par le candidat

Hollande. Dans de telles écoles, il est nécessaire d'impliquer les professeurs de terrain qui ont des classes en charge. Les futurs stagiaires lauréats des concours doivent pouvoir bénéficier d'un tutorat pendant leur année de stage à l'horaire allégé.

On le constate, la consultation nationale reprend de très près les propositions du candidat François Hollande présentées lors de la campagne électorale présidentielle. Des pistes, parfois intéressantes, sont proposées. En particulier, la réaffirmation d'une priorité pour l'éducation nationale qui avait été la grande sacrifiée du quinquennat précédent. D'autres propositions du rapport restent au rang de généralités sur lesquelles un consensus est évident ; enfin, certaines propositions sont inquiétantes ou dangereuses si elles venaient à être mises en application car elles sont de nature à remettre en cause le modèle national de l'école républicaine au cœur de la question de la refondation. L'APMEP souhaite que la seconde phase de la refonte de l'école s'ouvre, vers une négociation (et non une consultation), avec les différents acteurs de l'éducation. Les associations de spécialistes demandent à en faire partie.